



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du comité syndical
du 12 mars 2009*

Réunion du comité syndical du 12 mars 2009

Le comité syndical s'est réuni le 12 mars 2009 en Mairie de Le Crotoy, sous la présidence de Monsieur Philippe ARCILLON.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Philippe ARCILLON
- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Thierry VANSEVENANT
- Monsieur Nicolas LOTTIN

Représentants des Communes

- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Jean-Louis WADOUX
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jacky TISON
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur François BIZET
- Monsieur Emile RIQUET

Membres suppléants :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Michel BOULOGNE

Représentant des Communes

- Madame Geneviève DOMITILE

- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur René FICHAUX
- Monsieur Jacques DELHOMEL

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Maud BEREZIG
- Madame Aleth CREPIN
- Monsieur Jacques THIBAUT
- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Enguerran FOUCHET
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine LE TYRANT
- Monsieur Jacques PECQUERY
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur René LOGNON

Représentants des Communes

- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER

RELEVÉ DE DECISIONS

1 – Modification du tableau des effectifs

Sous réserve de l'obtention de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la modification du tableau des effectifs et autorise le Président à pourvoir jusqu'à cinq contrats d'accompagnement à l'emploi.

PAYS DES TROIS VALLEES LONG – LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS

2 - Valorisation et réaménagement des abords de la Maison du Marais

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de délibérer favorablement sur cette demande d'intervention par le Département de la Somme auprès du Syndicat Mixte et autorise le Président à signer les conventions de partenariats ainsi que

celles relatives à la mise à disposition des terrains pour une durée d'un an sous réserve de l'obtention des financements auprès du Conseil Général de la Somme.

3 – Association Rivages de France – Adhésion 2009

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à régler la cotisation 2009 d'un montant de 350 €.

RESERVE NATURELLE DE LA BAIE DE SOMME

4 – Convention avec l'Office National des Forêts

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer cette convention avec l'Office National des Forêts.

AULT

5 - Restauration de la porte rue Charles Bréhamet - Protocole transactionnel avec la société ECOFAB

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer un protocole transactionnel avec la Société ECOFAB sur la base d'un montant de 2 150 €HT.

PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE

6 - Acte rectificatif à la vente entre la commune de Boismont et le Syndicat Mixte

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte rectificatif.

LE CROTOY

7 - Construction des parties collectives du centre conchylicole - Attribution du lot 4 « Gros Œuvre »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le marché avec l'entreprise RAMERY pour un montant de 169 998,70 € HT ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

DESTINATION BAIE DE SOMME

MAISON DE LA BAIE DE SOMME ET DE L'OISEAU

8 - Avenant n° 4 au contrat d'un agent d'entretien

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 4 au contrat de travail de ce salarié avec effet au 1^{er} avril 2009.

AQUACLUB DE BELLE DUNE

9 - Avenant au contrat de travail d'une serveuse barmaid

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer un avenant qui transforme ce contrat de 20 à 35 H, avec effet au 1^{er} avril 2009.

GOLF DE BELLE DUNE

10 - Tarif préférentiel au profit du comité de Golf de la Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs préférentiels au profit du Comité de Golf de la Somme, ainsi que celui de 125 € relatif au stage "préparation à la carte verte pour les collégiens du Marquenterre".

11 - Destination Baie de Somme – Gestion du personnel Golf et Aquaclub de Belle Dune

Contrat de travail à durée indéterminée d'un responsable d'exploitation des sites du Golf et de l'Aquaclub de Belle Dune

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le contrat à durée indéterminée.

11/1 - Jardins de Valloires

Administration générale et communication - Contrat de professionnalisation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer un contrat de professionnalisation à compter du 16 mars 2009.

11/2 - Jardins de Valloires

Adjoint en chef jardinier - Avenant au contrat de travail à durée indéterminée

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur cette demande et autorise son Président à signer l'avenant au contrat de travail de ce salarié avec effet au 16 mars 2009.

11/3 - Aquaclub Belle Dune

Avenant au contrat de travail à durée indéterminée d'une Hôtesse d'Accueil

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur cette demande et autorise le Président à signer l'avenant au contrat de travail de ce salarié avec effet au 18 mars 2009.

12 - Commissaire aux comptes

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société SOFRAGECO représentée par Messieurs POTTIER et DION - 72 avenue Pasteur, 93100 MONTREUIL en qualité de commissaires aux comptes titulaires et Monsieur Pascal FERRON - 3 rue de la Cafétérie, 78240 CHAMBOURCY en qualité de commissaire aux comptes suppléant, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2006 et autorise le Président à signer le marché ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.